

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mardi 12 décembre 2017
Édifice des Arts, local 139, 13 h 30

Présences :

Jacques Arseneault (Arts visuels)	Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Ronald Babin (Sociologie)	Ibrahim Ouattara (Philosophie)
Marcia Babineau (Art dramatique)	Marie-Andrée Pelland (Rep. prof., Sc. soc.)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Maurice Raymond (Études françaises)
Chantal Bourassa (Travail soc.)	Jean-François Thibault (Doyen)
Andrea Cabajsky (Anglais)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
Karine Gauvin (Secrétaire)	Guy Vincent (Géographie)
François Giroux (Info.-comm.)	

Absences motivées :

Julie Arseneault (Traduction et langues)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)
Amélie Godin (Rep. étud., Sc. soc.)
Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Monique Richard (Musique)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 12 décembre 2017

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On ajoute les points 5.5 *Programme d'information-communication : OFG* et 5.6 *Département de sociologie et de criminologie : création d'un cours CRIM*.

Andrea Cabajsky propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié. Appuyée par Marcia Babineau, puis mise aux voix, la proposition est adoptée.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017

Le doyen demande si le procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles relevées doivent être signalées directement à la secrétaire.

François Giroux fait part de certaines reformulations à effectuer au point 5.2 Programme d'information-communication. Il s'agit essentiellement de préciser que la note minimale de B en FRAN1600 est un préalable appliqué depuis des années et que les cours d'initiation au journalisme et aux relations publiques ajoutés en 1^{re} année permettront aux étudiants d'être plus rapidement initiés aux notions liées à leur volet.

Maurice Raymond propose l'adoption du procès-verbal ainsi modifié. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est adoptée.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017

Point 5.1 : Le vice-doyen précise que les documents de la majeure en criminologie ont été envoyés au Comité des programmes. La création d'un cours CRIM doit être votée lors de ce présent conseil.

Point 5.2 Programme d'information-communication : Le vice-doyen précise que le registraire a terminé la vérification technique de la modification au programme d'information-communication et qu'une dernière modification relative aux OFG devra être votée lors de ce présent conseil.

Point 5.3 École de travail social : Les documents relatifs au Programme de maîtrise en travail social ont été envoyés au VRAEAP en octobre dernier.

Point 6.1 Demande d'année sabbatique : Tous les documents ont été complétés et envoyés.

Point 7. Renouvellement du statut de professeur associé : La demande de renouvellement du statut de professeur associé de Paul Grell a été envoyée à la FESR.

Point 8.2 Inscription avancée : Le doyen remercie les professeurs pour leur collaboration dans la préparation des horaires en vue de l'inscription avancée.

Point 9.1 Chaire de recherche du Canada : La Faculté a reçu cinq dossiers pour la chaire de recherche. Les membres du comité de sélection auront une réunion le 19 décembre prochain en prévision des entrevues en janvier. Le doyen rappelle les noms des membres du comité et précise qu'un responsable de l'équité siège au comité. Il invite les membres à assister aux présentations publiques qui auront lieu en janvier.

4. Affaires étudiantes

Rien à signaler.

5. Création/modification/évaluation de programmes/cours

5.1 Département d'anglais [Annexe 1]

Andrea Cabajsky présente les modifications de la majeure en anglais qui vise principalement à offrir un profil régulier et un profil avec distinction. Elle indique que les étudiants qui souhaitent être admis au profil avec distinction devront avoir et maintenir une moyenne de 3,0. Pour la modification de sa majeure, le Département a supprimé un certain nombre de cours en linguistique, a créé de nouveaux cours, a modifié les objectifs d'apprentissages de ses cours actuels et a ajouté des cours à l'OFG2. De plus, toutes les disciplines de la FASS figurent désormais dans les disciplines connexes du programme.

5.1.1 Modification du B.A. (majeure en anglais)

Andrea Cabajsky propose la modification du B.A (majeure en anglais). Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.2 Modification de la mineure en anglais

Andrea Cabajsky propose la modification de la mineure en anglais. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.3 Abolition, création et modification de cours (ANGL)

Andrea Cabajsky propose l'abolition, la création et la modification de cours (ANGL). Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.4 Modification de la banque de cours OFG (ANGL)

Andrea Cabasjky propose la modification de la banque de cours OFG (ANGL). Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Département d'études françaises [Annexe 2]

Maurice Raymond présente les modifications apportées aux programmes du Département d'études françaises. Dans le cadre de l'intégration d'un cheminement avec distinction, le Département a renommé son programme de majeure, qui portera désormais le titre de Baccalauréat ès arts (majeure en linguistique et littérature). Cette majeure comporte trois profils constitués d'un tronc commun de 18 crédits obligatoires, soit le profil mixte, le profil linguistique et le profil littérature. Les étudiants inscrits dans le profil littérature ou le profil linguistique pourront accéder au cheminement avec distinction s'ils obtiennent une moyenne de 2,8. La moyenne de maintien est établie à 3.

Le Département propose aussi des modifications à sa mineure en études françaises ainsi que la création d'une mineure en création littéraire et d'une mineure en sociolinguistique. Maurice Raymond ajoute que les cours de création littéraires attirent les étudiants et que la mineure en sociolinguistique peut constituer un attrait pour les étudiants de plusieurs domaines d'études de la faculté.

Des membres félicitent le directeur du Département d'études françaises pour le travail effectué.

5.2.1 Modification du B.A. (majeure en études françaises)

Maurice Raymond propose la modification du B.A (majeure en linguistique et littérature). Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.2 Modification de la mineure en études françaises

Maurice Raymond propose la modification de la mineure en études françaises. Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.3 Création de la mineure en création littéraire / du certificat en création littéraire

Maurice Raymond propose la création de la mineure en création littéraire. Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.4 Création de la mineure en sociolinguistique / du certificat en sociolinguistique

Maurice Raymond propose la création de la mineure en sociolinguistique. Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.5 Abolition, création et modification de cours (LING et LITT)

Maurice Raymond propose l'abolition, la création et la modification de cours (LITT et LING). Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.6 Modification de la banque de cours OFG (LING et LITT)

Maurice Raymond propose la modification de la banque de cours OFG (LING et LITT). Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3 Département de sociologie et de criminologie [Annexe 3]

Ronald Babin explique que dans le cadre de l'exercice d'intégration du cheminement avec distinction, le Département de sociologie et de criminologie a revu la structure du programme en sociologie. On a créé un profil avec distinction pour lequel on a établi la moyenne d'admission à 2,8. Le Département a notamment décidé de réduire le nombre de cours obligatoires, de revoir la banque de cours, de modifier les cours de méthodologie et d'offrir un seul stage pouvant être fait en milieu communautaire, universitaire ou autre. Certains de ces changements se reflètent également dans le programme de mineure en sociologie.

Le doyen suggère que le cours SOCI2030 (Cartographie des faits sociaux) soit un cours double siglé GEOG-SOCI.

5.3.1 Modification du B. Sc. soc. (majeure en sociologie)

Ronald Babin propose la modification du B.Sc. soc. (majeure en sociologie). Appuyée par Andrea Cabajsky, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3.2 Modification de la mineure en sociologie

Ronald Babin propose la modification de la mineure en sociologie. Appuyée par Andrea Cabajsky, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3.3 Abolition, création et modification de cours (SOCI)

Ronald Babin propose l'abolition, la création et la modification de cours (SOCI). Appuyée par Andrea Cabajsky, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3.4 Modification de la banque de cours OFG (SOCI)

Ronald Babin propose la modification de la banque de cours OFG (SOCI). Appuyée par Andrea Cabajsky, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4 École des hautes études publiques [Annexe 4]

Le vice-doyen, Matthieu LeBlanc, en l'absence de Pierre-Marcel Desjardins, présente les deux propositions de changement de statut des diplômes d'études supérieures en gestion des services de santé et diplôme d'études supérieures en administration publique. On propose de les offrir non seulement à temps partiel comme c'est le cas actuellement, mais également à temps plein (en un an). Dans le cadre de ses changements, on suggère également une réduction du nombre de crédits qui passeraient de 30 à 24.

Des membres posent des questions sur les raisons qui expliquent la diminution du nombre de crédits et s'interrogent sur les raisons de ces changements. Un membre propose de reporter ce point au conseil de janvier et d'obtenir de plus amples informations sur les motifs de l'unité académique ainsi que sur les incidences quant aux objectifs visés par les programmes.

5.4.1 Modification du Diplôme d'études supérieures en administration publique

Point ajourné.

5.4.2 Modification du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

Point ajourné.

5.5 Programme d'information-communication : OFG

François Giroux présente les changements liés aux OFG. Le cours *ICOM3853 Actualité et culture III*, répondant à l'OFG2, est devenu *ICOM3853 Actualité internationale*. On ajoute donc ce nouveau cours à la banque de cours OFG2. Puisque les cours *SOCI1001* et *ECON1011* ne sont plus obligatoires, le cours *ICOM2000 Intro à la communication* répondra désormais à l'OFG3 et le cours *PHIL3475 Éthique de l'information*, à l'OFG4. En ce qui concerne l'OFG7, le déplacement de *PHIL3475* vers l'OFG4 occasionne l'ajout du cours *CRIM2900 Faits et vérification*.

François Giroux propose la modification aux OFG. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.6 Département de sociologie et de criminologie : création d'un cours CRIM.

Puisque le cours *CRIM4021 Projet de recherche* passe de 3 crédits à 6 crédits, il est nécessaire de passer par le processus d'abolition / création de cours.

Matthieu LeBlanc propose l'abolition du cours *CRIM4021* pour la création d'un nouveau cours de 6 crédits, *CRIM4026*. Appuyée par Marie-Andrée Pelland, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Document type facultaire [Annexe 5]

Le doyen rappelle qu'un comité a été mis sur pieds au printemps dernier pour travailler sur la création d'un document type de nature qualitative. Il s'agit d'un travail à long terme, mais entre-temps, il est nécessaire de se doter d'un tel document qui entrerait en vigueur en juillet 2018. Le vice-doyen présente les modifications effectuées jusqu'à maintenant, dont la liste de services à la collectivité, désormais plus exhaustive. Il indique que la mesure transitoire a également été supprimée.

Matthieu LeBlanc propose l'adoption du document type facultaire. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à la majorité des voix (un contre).

7. Maîtrise en études de l'environnement : plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs [Annexe 6]

Le doyen présente le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs en ce qui a trait à la Maîtrise en études de l'environnement. Il rappelle que cette maîtrise relève de la FESR, mais que les recommandations 5 et 6 touchent la Faculté puisque des collègues y donnent des cours. Le plan ouvre notamment la porte à l'exploration d'une structure institutionnelle inédite consistant à créer une école bifacultaire (Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté des sciences) qui pourrait avoir des incidences pour la Faculté et les programmes de géographie.

Le document doit être adopté en conseil, passer par la FESR puis aller au VRER.

Jean-François Thibault propose l'adoption du plan de mise en œuvre. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Prix Vo-Van de la meilleure thèse (2^e et 3^e cycles)

Le doyen rappelle que le prix Vo-Van est remis chaque année à la meilleure thèse de recherche de l'université. Plusieurs critères sont considérés comme la qualité, la rigueur et l'originalité. Cette année, deux excellentes candidatures ont été soumises : Samuel Vernet (Département d'études françaises) et Pascale Landry (Département d'histoire). Le comité constitué d'Isabelle Violette, de Jeremy Hayhoe et de Jean-François Thibault a retenu la thèse de doctorat de Samuel Vernet.

Le doyen propose de soumettre à la FESR la candidature de Samuel Vernet au prix Vo-Van. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une abstention.

Un membre suggère que l'on revoie la façon d'attribuer le prix Vo-Van pour éviter que les étudiants du deuxième cycle soient désavantagés. On suggère par exemple d'alterner chaque année entre des thèses de 2^e et de 3^e cycles.

9. Années sabbatiques

9.1 Rapports d'année sabbatique (rapport du comité facultaire)

Jacques Arseneault se retire de la réunion.

Le doyen indique que les cinq rapports d'année sabbatique sont satisfaisants selon la Convention collective. Ensuite, il propose l'adoption des rapports d'année sabbatique. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est acceptée avec une abstention.

10. Informations

10.1 Fontaines d'eau

Le doyen annonce que trois fontaines d'eau seront installées prochainement à la Grange, aux Beaux-arts et aux Arts.

10.2 Budget

Le doyen indique qu'il obtiendra des précisions prochainement sur le budget attribué à la Faculté. Les directeurs et directrices recevront un message leur demandant d'indiquer leur besoin pour l'an prochain. Le doyen prévoit présenter la ventilation aux environs du 25 janvier 2018.

10.3 DGT

Le doyen rappelle le mécontentement de certains professeurs à l'égard des nouvelles salles informatisées dans la Faculté. Une lettre a été envoyée le 10 octobre dernier pour faire état des problèmes qui se posent dans ces salles. La DGT a répondu qu'il avait été nécessaire d'uniformiser les salles sur le campus et qu'elle a dû orienter les choix technologiques vers du sans-fil. En cas de problème, les professeurs sont invités à communiquer avec la DGT.

De plus, les tableaux retirés de certaines classes devraient être réinstallés.

Un membre suggère d'inviter le responsable de la DGT lors d'un prochain conseil de faculté.

10.4 Évaluation des chargés de cours : dossier déposé avant le 11 janvier

Le doyen rappelle que les chargés de cours ont jusqu'au 11 janvier 2018 pour remettre leur dossier d'évaluation. Ces dossiers devront ensuite être déposés au décanat avant le 8 février 2018.

10.5 Contacter les profs : remise des notes : 22 décembre 15 h

Le doyen indique qu'il est nécessaire que les professeurs remettent leurs notes finales le plus rapidement possible après l'examen final, car le rendement final des étudiantes et étudiants dépend du fait que les notes soient entrées au système. Il encourage les membres à faire un rappel aux professeurs de leur unité.

11. Autres questions

Rien à ajouter.

12. Clôture de la séance

Ronald Babin propose la levée de la séance à 16 heures.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc